



COMMISSION D'AVANCEMENT COMMUNE DES PERSONNELS OUVRIERS DU STAC ET DU SNIA DU 01 MARS 2011

PREMIER SYNDICAT DE LA DGAC

SECTIONS STAC / SNIA

Paris , le 1^{er} mars 2011

CADRE DE FONCTION 2011 STAC/SNIA

Ouvriers réellement en poste	Cadre de fonction 2011
- 0 HC"C"	- 1 HC"C"
- 10 HC"B"	- 9 HC"B"
- 15 HC"A"	- 14 HC"A"
- 4 HC"Com"	- 5 HC"Com"

AVANCEMENT DE GROUPE HC "COM"

- ROUSSEAU Robert HC"Com" Maître ouvrier d'entretien des bâtiments. Est placé en stage HC"Com", au 07 janvier 2011.

ESSAIS OUVERTS POUR L'ANNEE 2011

- GR "VI" Mécanicien dépanneur
- GR "VII" Mécanicien motoriste
- GR "VII" Spécialiste des systèmes informatiques
- GR "HCC" Maître ouvrier électrotechnicien de maintenance et d'installation de sécurité

AVANCEMENT D'ECHELON A L'ANCIENNETE

Reporté à la prochaine CAO pour des raisons techniques

AVANCEMENT D'ECHELON AU CHOIX

Reporté à la prochaine CAO pour des raisons techniques

INFORMATIONS DIVERSES

L'USAC-CGT a posé la question de la centralisation des dossiers de tous les ouvriers de la CAO au siège et ses conséquences sur la gestion de proximité des OE par leur service d'origine. Il nous a été répondu qu'au vu des effectifs et des particularités de technicité cette gestion de proximité sera maintenue.

L'USAC-CGT souhaite que soit instauré un débat préparatoire local au CAO dans chacun des services STAC et SNIA concernant l'avancement et le recrutement des OE. L'administration y est totalement favorable et donnera consigne nécessaire à ces espaces de négociation préalable.

L'USAC-CGT a dénoncé le cadre de fonction du STAC/SNIA 2011 qui ne permet aucun avancement en HCA et HCB.

Pour l'instant aucun recrutement n'est projeté pour l'année 2011 malgré le manque criant d'effectifs dans certains domaines d'activité, qui pourrait conduire à terme à une perte de compétence.

L'USAC-CGT a interrogé l'administration sur le rapport de la cour des comptes qui met en cause la légalité des primes ouvrières, laissant planer un doute important sur leurs versements et leurs prises en compte pour le calcul de nos retraites. L'administration a classé le dossier comme priorité absolue et fera le nécessaire pour régulariser la situation avant la fin du premier semestre.

L'USAC-CGT a précisé qu'elle n'accepterait aucune baisse des salaires ni des pensions de retraite pour les ouvriers de la DGAC, rappelant que toutes les mesures mises en cause ont été validées à l'époque par l'ensemble des structures gouvernementales, ministère du budget compris.

A TOUS, L'USAC-CGT PRESENTE SES FELICITATIONS

Vos représentants USAC-CGT: Florent ALINE, Christophe PRINGOT, Daniel BANELLI, Franck VESPIERS